



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le prisonnier politique Raif Badawi est emprisonné depuis juin 2012, suite à une condamnation à 10 ans de détention, à 1 000 coups de fouets et à une amende, qu'il a reçu 50 coups de fouet;

QU'elle rappelle que le gouvernement du Québec a tout fait ce qui était en son pouvoir pour aider Raif Badawi : en juin 2015, un certificat de sélection du Québec pour motif humanitaire a été émis au nom de Raif Badawi et qu'elle a adoptée unanimement, en février 2015 et en octobre 2016, une motion unanime demandant entre autres « aux gouvernements du Québec et du Canada de faire tout en leur pouvoir pour obtenir la libération de Raif Badawi et lui permettre de rejoindre sa famille »;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Canada de continuer à faire pression sur les autorités du Royaume d'Arabie saoudite afin d'obtenir la libération de M. Raif Badawi et sa réunification avec sa famille.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 11 AVRIL 2018.

Québec, ce treizième jour d'avril 2018



MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale